

Nombre de conseillers

En exercice : 27 Présents : 23 Absents : 4

dont suppléés : 0dont représentés : 3

Votants: 26

- dont « pour » : 25 - dont « contre » : 1 - dont « abstention »: 0 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20180925-D2018197B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2018 Publication : 26/09/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la *Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »* dûment convoqués le 20 septembre se sont réunis dans les locaux de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS: Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine (départ après la question diverse n°1), OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BAGUE Patrice, BERCHER Francis, , MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel (départ après la question diverse n°1), BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, TRON Jean-Michel (départ après la question diverse n°1), MASSE Roger (départ après la question diverse n°1) et M. FERRON Jean.

EXCUSES: Mme PIGNATEL Agnès ayant donné pouvoir à M. MILLION-ROUSSEAU Daniel, M. BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2018/197

OBJET: MANDAT SPECIAL: REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT A LA PRESIDENTE.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que madame VAGINAY Sophie, Présidente de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon », souhaite se rendre au 101^{ème} Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité de France, qui se tiendra au Palais des Expositions à Paris du 19 au 22 novembre 2018 ;

CONSIDERANT qu'il convient de la défrayer des frais engendrés pour ce déplacement;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 19 septembre 2018 ;

Après Délibéré,

A la majorité des membres présents, Mme OKROGLIC Dominique s'étant prononcé contre,

- ACCEPTE la prise en charge des frais relatifs au déplacement de Mme la Présidente à Paris à l'occasion du Congrès des Maires et Présidents d'EPCI, sur la base des frais réels,
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2018, art 6532,
- DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

> La Présidente, Mme VAGINAY Sophie

C.C.V.U.S.P